Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-D2025_83-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

Le 24 novembre 2025 à 20^{H}, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 18 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – M. BOISSEAU – M.A PRESSET – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - C. BRETAIRE

ABSENTS EXCUSÉS : I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS : I. PRESSE donne procuration à M.A PRESSET – A. DAMIANO donne procuration à A. BROSSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. CABARET

2025-83 CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ENT

Dans le cadre de la modernisation des outils numériques au service de l'éducation et de la vie scolaire, l'Espace Numérique de Travail (ENT) est mis à disposition des élèves, parents, enseignants et personnel de l'établissement.

L'ENT constitue un portail unique permettant d'accéder aux ressources pédagogiques, aux outils de communication, aux services numériques...

La mise en place d'une convention d'utilisation vise à :

- Définir les conditions d'accès et d'utilisation de l'ENT,
- Garantir le respect des règles de sécurité et de protections des données personnelles,
- Préciser les droits et devoirs des différents utilisateurs,
- Favoriser un usage responsable, citoyen et pédagogique des outils numériques,
- Encadrer les responsabilités de l'école du Chêne Centenaire et de la collectivité en matière de gestion du service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles relatifs au numérique éducatifs,
Vu la circulaire ministérielle relative au développement des espaces numériques de travail
Vu le projet de l'école le Chêne Centenaire et le règlement intérieur,
Vu la nécessité de définir les règles d'utilisation et de gestion de l'ENT,

Considérant que l'ENT constitue un outil pédagogique, administratif et de communication
Considérant que l'ENT contribue à la réussite scolaire, à la continuité pédagogique et au suivi scolaire
Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une convention précisant les conditions d'accès et d'utilisation de l'ENT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-D2025_83-DE

➢ **APPROUVE la convention d'utilisation de l'ENT annexée à cette délibération**

Vote : Pour : 18 voix/contre : 0 voix/abstention : 0

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Pascal CABARET

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR



